Image not found or type unknown

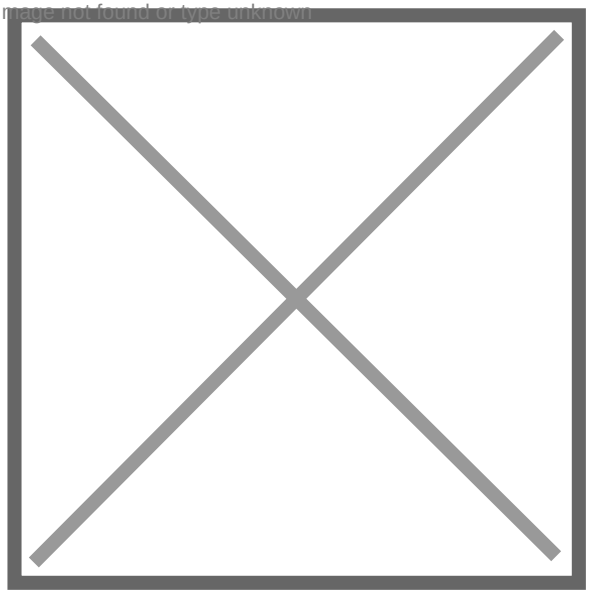

Se porter caution, difficultés de l'entreprises

Par **Visiteur**, le **18/03/2007** à **18:20**

Bonjour, Je me suis porté caution personnel pour une amie pour un prêt professionnel de 4400 euros (mesualité de 174 euros). Mon amie connait des difficulté (baisse d'activité de son débit de boissons) et n'a pas payés les mensualités de novembre, décembre et janvier dernier. En tant que caution, je n'ai reçu qu'une lettre d'information me disant que le mensualité de décembre 2006 n'a pas été payé. Mon amie, de son côté, n'a reçu aucunes lettres de relance. Il y a quelques jours, la banque de mon amie m'ont envoyé un courrier précisant que le dossier a été transmi à un huissier de justice et qu'il engage une procédure judiciaire contre moi, je dois donc payer la totalité de la somme restante. Est ce bien légale de procéder de la sorte?

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés